

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 15 novembre 2017, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Michel Beck	Saint-Roch-de-Richelieu
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications, et M. Gabriel Rioux, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

---

NOTE : De 16 h 30 à 20 h, les membres se sont réunis en comité général de travail et en caucus.

---

**FÉLICITATIONS AUX MAIRES ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES  
DU CONSEIL DE LA MRC**

M. le Préfet Gilles Salvas profite de l'occasion pour féliciter les maires qui ont remporté leur élection et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de la MRC.

---

2017-11-385

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout des points suivants :
  - 12.3 - Appui à Conversion Plastique et Absotechno inc. concernant des demandes de subventions à Recyc-Québec pour l'exploitation du 3125, rue Joseph-Simard, à Sorel-Tracy;
  - 21.1 - Déclaration d'intérêt concernant le programme de cadets de la Sûreté du Québec;
  - 21.2 - Demande de prolongation de délai dans le cadre du programme d'aide financière relatif aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

- Retrait du point 15.3 - Recommandation de deux candidats au conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-386 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC 11 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 11 octobre 2017 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-387 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL AGRICOLE (CRA) DU 22 AOÛT 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional agricole (CRA) du 22 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-388 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2017 et totalisant 1 243 390,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-389 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2017 et totalisant 24 002,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

---

2017-11-390 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2017 et totalisant 28 653,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Michel Péloquin mentionne avoir participé au forum de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre le 9 novembre dernier. Il fait un bref résumé des sujets qui y ont été abordés.

---

2017-11-391 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)**

Le coordonnateur à l'aménagement du territoire présente son rapport d'analyse concernant le règlement de modification de zonage numéro 361-17 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 361-17 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 271-17 DÉCRÉTANT LE REMBOURSEMENT DU SOLDE DE LA DETTE À LONG TERME DU CENTRE ADMINISTRATIF ET L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 166-06 ET 205-11 EN VUE DUDIT REMBOURSEMENT**

Le projet de règlement numéro 271-17 est présenté aux membres du Conseil. Ce projet de règlement dont l'avis de motion a été donné le 11 octobre 2017 a pour objet de décréter le remboursement du solde de la dette à long terme du centre administratif et l'affectation des soldes disponibles des règlements numéros 166-06 et 205-11 en vue dudit remboursement. L'adoption de ce règlement est prévue à la prochaine séance.

2017-11-392

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE LA RÉGION DE SOREL (GRTHS)**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel (GRTHS) pour la fête de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette contribution financière permet d'offrir aux familles des jeux gonflables, des activités, des collations santé ainsi que des cadeaux pour les enfants de 0 à 18 ans;

CONSIDÉRANT que cet évènement est ouvert aux membres des organismes suivants :

- Carrefour naissance famille;
- Habitations Saint-Maxime;
- Local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel;
- L'Orienthèque - Accès-région;
- Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC accorde une contribution financière de 500 \$ au Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel (GRTHS) pour la fête de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-393

**SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE PIERRE-DE-SAUREL POUR LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ORALE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Société historique Pierre-de-Saurel inc. (SHPS) pour la création d'une bibliothèque orale;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à documenter, par des enquêtes orales, les pratiques de loisir et de divertissement entre 1930 et 1965 dans les deux MRC desservies par la SHPS, soit Marguerite d'Youville et Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée aux deux MRC (1 623 \$) est répartie à parts égales;

CONSIDÉRANT que l'octroi d'une subvention de 811,50 \$ a fait l'objet d'un consensus lors d'une récente réunion du comité général de travail;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que ce montant soit prélevé dans le volet régional du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le versement d'une subvention de 811,50 \$ à la Société historique Pierre-de-Saurel inc. (SHPS), et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur;
- le prélèvement de ce montant dans le volet régional du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018;
- le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente à intervenir pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC AU 31 AOÛT 2017**

Les membres du Conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC pour l'exercice se terminant le 31 août 2017.

---

2017-11-394

#### **CONFIRMATION À L'EFFET QUE LES MODALITÉS LIÉES AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 166-06 ET 205-11 DEMEURENT LES MÊMES DANS LE CONTEXTE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271-17**

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement numéro 271-17 décrétant le remboursement du solde de la dette à long terme du centre administratif et l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermé numéros 166-06 et 205-11 en vue dudit remboursement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer que les modalités liées au règlement d'emprunt numéro 166-06 sont les mêmes que celles liées au règlement d'emprunt numéro 205-11;

CONSIDÉRANT que les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital de ces emprunts sont tous deux répartis entre les municipalités de la MRC selon la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC

- confirme que les modalités liées aux règlements d'emprunt fermé numéros 166-06 et 205-11 demeurent les mêmes dans le contexte du règlement numéro 271-17;

- autorise le remboursement, sous réserve de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du solde de la dette à long terme du centre administratif à même les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermé numéros 166-06 et 205-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-395 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / VOLET RÉGIONAL -  
OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA MAISON DE LA MUSIQUE DE SOREL-  
TRACY**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Maison de la musique de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ a fait l'objet d'un consensus lors d'une récente réunion du comité de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que ce montant soit affecté au volet 7 « Démantèlement de la CRÉ » du Fonds de développement des territoires (FDT) de l'année 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le versement d'une subvention de 5 000 \$ à la Maison de la musique de Sorel-Tracy, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur;
- le prélèvement de ce montant dans le volet 7 « Démantèlement de la CRÉ » du FDT de l'année 2016-2017;
- le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente à intervenir pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-396 **RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORIENTHÈQUE DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ (PMD)**

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) le 1<sup>er</sup> août 2017 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) (résolution 2017-05-195);

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action, lequel a été préalablement approuvé par le MIDI (résolution 2017-09-343);

CONSIDÉRANT que la réalisation de certaines actions nécessite la collaboration de L'Oriéthèque, organisme partenaire du MIDI;

CONSIDÉRANT que L'Oriéthèque et la MRC ont signé un protocole d'entente pour établir les lignes directrices de cette collaboration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ce protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie le protocole d'entente relatif au Programme Mobilisation-Diversité (volet 1) conclu avec L'Orienthèque le 25 octobre 2017;
- autorise la greffière, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, à agir pour et au nom de la MRC dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-397

**RATIFICATION DU MANDAT PONCTUEL CONFIE À LA FIRME PLEINE TERRE POUR VALIDER DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DIMENSIONS DE PONCEAUX DANS LA GRANDE DÉCHARGE DE THIERSANT**

CONSIDÉRANT que le 19 septembre 2016 le Bureau des délégués des MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel a désigné la MRC des Maskoutains comme maître d'œuvre dans le cadre du projet d'entretien de la Grande Décharge de Thiersant (Saint-Louis, Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska);

CONSIDÉRANT que les recommandations émises par le directeur des services techniques de la MRC des Maskoutains concernant le dimensionnement des ponceaux dans le cadre de ce projet s'avéraient difficilement applicables sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel puisqu'elles remettaient en question ses normes réglementaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a alors convenu de mandater une firme d'ingénierie afin de valider les recommandations de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil ratifie le mandat ponctuel confié à la firme PleineTerre pour valider les recommandations relatives aux dimensions des ponceaux situés dans la Grande Décharge de Thiersant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel au montant de 9 371,15 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

2017-11-398

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME PLEINETERRE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS AU PROJET D'ENTRETIEN DE LA GRANDE DÉCHARGE DE THIERSANT (SAINT-AIMÉ, SAINT-ROBERT, YAMASKA)**

CONSIDÉRANT que le Bureau des délégués des MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel, à sa séance du 19 septembre 2016, a désigné la MRC des Maskoutains comme maître d'œuvre dans le cadre du projet d'entretien de la Grande Décharge de Thiersant (Saint-Louis, Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska);

CONSIDÉRANT que ledit Bureau des délégués, à sa séance du 26 octobre 2017, a décidé de scinder les contrats liés à ce projet afin de permettre à chacune des MRC de réaliser les travaux d'entretien sur son propre territoire (résolution BD17-10-26);

CONSIDÉRANT la pertinence d'octroyer un contrat de services professionnels pour la réalisation des étapes suivantes :

- arpentage;
- élaboration des plans et profils;
- surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé à la firme PleineTerre de lui soumettre une offre de service pour la réalisation de ce contrat compte tenu des données qu'elle possède dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC octroie un contrat de gré à gré à la firme PleineTerre pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'entretien de la Grande Décharge de Thiersant, au montant de 21 650 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

2017-11-399

**AUTORISATION CONCERNANT LA VENTE DU 3125, RUE JOSEPH-SIMARD À SOREL-TRACY PAR LE RECYCLO-CENTRE**

CONSIDÉRANT que le 3125, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy doit être vendu sous peu par le Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT que la MRC a cautionné le Recyclo-Centre lors de l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 4 M\$;

CONSIDÉRANT que la MRC a été informée tout au long du processus de vente des considérations financières de cette transaction et qu'elle reconnaît que la caution sera nécessaire, en tout ou en partie, pour couvrir la créance hypothécaire du Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT que la vente de cet immeuble peut permettre l'implantation d'une nouvelle entreprise, et de ce fait la création d'emplois sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- informe les parties au dossier qu'il est d'accord avec la vente du 3125, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy, par le Recyclo-Centre;
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, au moment opportun, tout document requis dans le cadre de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-400 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX LIÉS AUX ENTRÉES D'EAU POTABLE ET ÉGOUT SANITAIRE (BÂTIMENT DE SERVICE À L'ÉCOCENTRE)**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville de Sorel-Tracy pour la réalisation des travaux liés aux entrées d'eau potable et égout sanitaire pour le bâtiment de service de l'écocentre régional (réf. résolution 2017-10-370);

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont été invitées à soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, soit :

- Danis Construction inc. au montant de 36 790,61 \$ (plus les taxes applicables);
- A. & J.L. Bourgeois ltée au montant de 56 007 \$ (plus les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC octroie à Danis Construction inc. le contrat pour la réalisation des travaux liés aux entrées d'eau potable et égout sanitaire pour le bâtiment de service de l'écocentre régional, et ce, au montant de sa soumission (36 790,61 \$, plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-401 **APPUI À CONVERSION PLASTIQUE ET ABSOTECHNO INC. – DEMANDES DE SUBVENTIONS À RECYC-QUÉBEC POUR L'EXPLOITATION DU 3125, RUE JOSEPH-SIMARD, À SOREL-TRACY**

CONSIDÉRANT la vente imminente des installations du 3125, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy par le Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT que Conversion Plastique et Absotechno inc. prévoient bénéficier desdites installations pour y implanter de nouveaux équipements ou adapter les existants afin de transformer des plastiques postconsommation rigides 3-7 (phase 1 – Absotechno) et des pellicules de plastique agricole et de sacs d'épicerie (phase 2 – Conversion Plastique);

CONSIDÉRANT que Conversion Plastique est la première entreprise en Amérique du Nord à retraiter les plastiques postconsommation pour en faire des produits finis, une véritable solution durable;

CONSIDÉRANT que le procédé de cette entreprise répond aux axes du développement durable par l'innovation et la technologie;

CONSIDÉRANT que Conversion Plastique et Absotechno inc. désirent présenter des demandes de subventions à Recyc-Québec pour la réalisation des différentes phases de ce projet;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'avère favorable pour la région de Pierre-De Saurel en termes de développement durable et de création d'emplois;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec lancera sous peu un appel de propositions pour des projets structurants dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC appuie les démarches de Conversion Plastique et d'Absotchno inc. auprès de Recyc-Québec en vue de l'obtention de subventions liées à la réalisation des phases de son projet sur le site du 3125, rue Joseph-Simard, à Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-402

### **APPUI À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE PIERRE-DE-SAUREL**

CONSIDÉRANT le communiqué cosigné et diffusé par la Société historique Pierre-de-Saurel (SHPS) et le Réseau des services d'archives privées agréé (RSAPAQ) le 17 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la SHPS offre le service d'archives privées agréé sur le territoire des MRC de Pierre-De Saurel et de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul service d'archives privées agréées qui couvre le territoire de plus d'une MRC en Montérégie;

CONSIDÉRANT que le service d'archives privées agréé est un service qui doit être maintenu afin de respecter le principe de territorialité en archivistique;

CONSIDÉRANT que le principe de territorialité en archivistique veut qu'il soit préférable de conserver les archives sur le territoire où elles ont été créées, puisqu'elles appartiennent, de droit, à la société qui leur a donné naissance;

CONSIDÉRANT que pour maintenir ce service la SHPS doit répondre à plusieurs critères, dont celui d'avoir à son emploi au moins un archiviste;

CONSIDÉRANT que les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement provincial pour l'année 2018 affecteront les services d'archives privées agréés;

CONSIDÉRANT que ces restrictions prévoient que le nombre de services d'archives privées agréés subventionnés passe de 32 à 25;

CONSIDÉRANT que la mission des services d'archives privées agréés est de conserver et rendre accessibles les archives privées d'individus, de familles, d'organismes ou d'entreprises;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ) déplore le manque de ressources disponibles pour conserver et rendre accessibles les archives privées;

CONSIDÉRANT que les services d'archives privées agréés sont des partenaires privilégiés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), laquelle a aussi subi des réductions budgétaires;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a le devoir de protéger les institutions et les structures qui assurent l'acquisition et la conservation du patrimoine archivistique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC appuie la Société historique de Pierre-de-Saurel dans ses démarches afin que la subvention de BAnQ au service d'archives privées agréé soit maintenue sur son territoire ainsi que sur celui de la MRC de Marguerite d'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-403 **DÉCLARATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que la deuxième édition de la Grande semaine des tout-petits aura lieu du 19 au 25 novembre 2017 sous le thème Pour faire de la petite enfance une priorité de la semaine québécoise;

CONSIDÉRANT que cette occasion annuelle vise à :

- communiquer et susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits;
- mettre en lumière des acteurs et des actions favorables à leur développement;
- sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la société, incluant les milieux municipal, économique et politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC déclare la semaine du 19 au 25 novembre 2017 la Grande semaine des tout-petits et s'engage à cette fin à souligner annuellement cet événement dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-404 **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE 2018 ET DES DATES DE FERMETURE DES BUREAUX (PÉRIODE DES FÊTES 2018)**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 148 du Code municipal, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'autoriser la fermeture des bureaux de la MRC pour la période des Fêtes de la prochaine année;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC de l'année 2018, lesquelles seront tenues les mercredis suivants à 20 h :

17 janvier	4 juillet
14 février	22 août
14 mars	12 septembre
11 avril	10 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	28 novembre

- autorise la fermeture des bureaux de la MRC du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement pour la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-405 **AUTORISATION D'ACQUÉRIR LE LOGICIEL DE GESTION DE PROJETS D'ICO TECHNOLOGIES**

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ICO Technologies datée du 13 septembre 2017 concernant le logiciel Dossiers et Projets;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'acquisition du logiciel Dossiers et Projets d'ICO Technologies au coût de 7 570 \$ (plus les taxes applicables);
- la greffière à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à cette acquisition et à agir à titre de personne-ressource dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-406 **ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ ET PARENTAL**

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Stéphanie Cournoyer, secrétaire, pour un congé de maternité et parental d'une durée de 50 semaines;

CONSIDÉRANT que son remplacement est nécessaire durant son absence;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'embauche s'est déroulé à la fin de l'été 2017 afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la note confidentielle du directeur général adjoint et gestionnaire des ressources humaines datée du 15 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Ginette Grenier au poste de secrétaire à compter du 21 novembre 2017, et ce, pour toute la durée du congé de maternité et parental de M<sup>me</sup> Cournoyer et conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-407 **ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018 DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables au service de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire 2018 recommandée par le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel, organisme délégué de la MRC en matière de transport adapté et collectif (résolution numéro 2017-076);

CONSIDÉRANT que cette grille comporte quatre zones tarifaires distinctes;

CONSIDÉRANT que des cartes mensuelles, des livrets de dix billets et de vingt billets ainsi que des billets unitaires seront offerts pour chacune des zones tarifaires;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports, adopte la grille tarifaire 2018 applicable au service de transport adapté et collectif sur son territoire.

Que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichée dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

2017-11-408 **APPUI - NOUVELLE RESPONSABILITÉ AUX MRC EN VERTU DE LA LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

Les membres prennent connaissance des résolutions reçues des MRC de La Matapédia et de Maria-Chapdelaine, lesquelles expriment leur position quant à la responsabilité des MRC dans le contexte de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques.

CONSIDÉRANT que la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT que ladite loi confie aux MRC la responsabilité d'adopter et de transmettre au ministre, pour approbation, un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le plan régional des milieux humides et hydriques devra identifier lesdits milieux, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, établir les mesures d'encadrement des activités ainsi qu'un plan d'action et les mesures de suivi et d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite une expertise approfondie pour :

- l'inventaire et la caractérisation de ces milieux;
- la détermination des interventions proposées pour en assurer la conservation et la restauration;
- la création de nouveaux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que ces tâches devront être confiées à des experts-conseils et engendreront des dépenses atteignant des centaines de milliers de dollars pour chaque MRC du Québec;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'accompagne cette nouvelle responsabilité confiée aux MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie les démarches des MRC de La Matapédia et de Maria-Chapdelaine ainsi que celles des MRC du Granit, de Témiscamingue et de l'Abitibi;
- signifie au gouvernement du Québec que l'objectif de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques est bien accueilli par la MRC qui porte une attention particulière à la protection de l'environnement et à la biodiversité des milieux naturels;
- demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'attribuer les fonds nécessaires aux MRC afin de les soutenir dans la confection du plan régional des milieux humides et hydriques comprenant :
  - un inventaire et une caractérisation des milieux humides et hydriques;
  - la détermination des milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation et la restauration et ceux présentant un potentiel pour la création de milieux humides et hydriques;
  - un plan d'action déterminant les interventions projetées et l'échéancier de réalisation;
  - les mesures de suivi et d'évaluation du plan régional;
- transmette la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-11-409

**APPUI AUX DÉMARCHES DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LE NORDEST - SERVICE D'HÉMODIALYSE**

Les membres prennent connaissance de la résolution 2017-10-263 de la MRC de La Haute-Côte-Nord, laquelle appuie les démarches du Centre d'action bénévole Le Nordest dans ses démarches afin d'obtenir un service d'hémodialyse.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution 2017-10-263 de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- informe le ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il appuie le Centre d'action bénévole Le Nordest dans ses démarches pour obtenir un service d'hémodialyse à Baie Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondances reçue.

---

### **EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations reçues.

---

2017-11-410

### **DÉCLARATION D'INTÉRÊT POUR LE SERVICE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la proposition de la Sûreté du Québec de mettre en place le service des cadets pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT que deux municipalités du territoire de la MRC ont pu bénéficier de ce service à l'été 2017;

CONSIDÉRANT que d'autres municipalités sont intéressées à bénéficier de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Appuyé par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC:

- déclare son intérêt à adhérer au service des cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2018;
- demande des renseignements supplémentaires sur la gestion et l'application de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2017-11-411

### **DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-08-309 adoptée par le Conseil de la MRC concernant l'élaboration d'un protocole régional d'intervention d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT que la MRC a soumis au ministère de la Sécurité publique, le 18 septembre dernier, une demande dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT que la MRC désire bénéficier de l'aide financière disponible dans le cadre des volets 2 et 3 de ce programme;

CONSIDÉRANT que la date limite pour la présentation de cette demande d'aide financière est fixée au 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la récente période électorale et l'arrivée de nouveaux élus au sein du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet de protocole d'intervention doit être présenté aux nouveaux élus;

CONSIDÉRANT que des décisions importantes doivent être prises concernant les équipements à acquérir (lieu d'entreposage, modalité d'utilisation, frais d'utilisation, etc.) et qu'elles ne peuvent être prises dans un si court délai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- confirme son intérêt pour le dépôt d'un protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique;
- demande au ministre de la Sécurité publique de prolonger le délai pour le dépôt d'une demande d'aide financière afin qu'il soit reporté au début de l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

## **INFORMATIONS RELATIVES À LA RESTAURATION DU CALVAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt prend quelques minutes pour informer les membres que la Municipalité de Yamaska a remporté un prix pour la restauration du calvaire Albert-Mondou dans le cadre des Prix d'excellence remis par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Elle tient à souligner la participation de M<sup>me</sup> Caroline Cloutier, coordonnatrice à la politique culturelle, dans la réalisation de ce projet.

M. le Conseiller régional Denis Marion tient à saluer le travail remarquable qui a été accompli dans le cadre de ce projet et à féliciter la Municipalité de Yamaska ainsi que M<sup>me</sup> Caroline Cloutier pour l'obtention de cette récompense.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

2017-11-412     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :                     M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Michel Beck

Que la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées  
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code  
municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière